



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE EN
PRÉSENTIEL À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-
THIBEAULT LE MERCREDI 10 AOUT 2022 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibault, conseiller	siège n° : 2
Poste vacant :	siège n° : 3
M ^{me} Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M. Jean Proulx conseiller :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent :

M^{me} Carole Jourdain, conseillère : siège n° : 5

Les membres du Conseil sont quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00.
23 personnes sont présentes à la séance en respectant les mesures
sanitaires du Gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE D'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2022**
4. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1. COMMUNICATION DU MAIRE
 - 4.2. SUIVI DES CONSEILLERS
5. **INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. LISTE DES COMPTES À PAYER RAPPORT DES DÉPENSES ET
CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA
DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE LES DÉPÔTS DES
ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT
 - 6.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2022
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
8. **TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT**
 - 8.1. ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES POUR PRENDRE
POSSESSION DE LA HALTE ROUTIÈRE LUDGER CHAMPAGNE
AVEC LE MTQ.
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
10. **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRES**

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-04 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ
- 11.2. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME
- 11.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATION DE L'URBANISME DU 3 AOUT 2022
- 11.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 19, RUE PETIT-MAI

12. VARIA

- 12.1. DÉCLARATION DU SIÈGE VACANT n° 3

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



2022-08-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Thérèse Gendreau

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-08-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2022.

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

4.1. Maire :

Monsieur le maire informe la population que le siège numéro 3 est vacant à la suite du décès de notre conseiller, monsieur Alain Malouin. Il souhaite ses sympathies à la famille et amis en son nom et ceux des conseillers.

4.2. Conseillers :

Aucun suivi des conseillers.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance



2022-08-03



6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2022, au montant de 67200.85 \$ et d'en autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-04



6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Paquet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-05



8.1. ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES POUR PRENDRE POSSESSION DE LA HALTE ROUTIÈRE LUDGER CHAMPAGNE AVEC LE MTQ

ATTENDU QUE la municipalité veut acquérir la halte routière Ludger-Champagne

ATTENDU QUE cette halte routière est située à un endroit stratégique dans le centre du village;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

D'autoriser le maire et le directeur général de prendre contact avec le MTQ afin de voir les options de transfert des droits de propriété de la halte routière;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-08-06



11.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT 2022-04 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

CONSIDÉRANT QUE la consommation de l'eau augmente sensiblement en période estivale, rendant problématique le maintien d'un niveau sécuritaire de pression de l'eau dans le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'eau potable génère des coûts de production de plus en plus importants;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de rationaliser l'utilisation de l'eau potable pour des fins qui ne sont pas essentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'arrosage des pelouses peut être fait de façon plus efficace en procédant de la façon suivante :

- en évitant l'arrosage de jour;
- en le faisant tous les sept (7) à dix (10) jours, en profondeur;
- en maintenant sa pelouse à une hauteur de sept (7) à huit (8) centimètres;

Ces mesures favorisent le développement du système racinaire de la pelouse et son renforcement; le jaunissement des pelouses en juillet étant dû à un mécanisme de défense naturelle, l'arrosage fréquent et massif n'empêchant pas ce phénomène de se produire.

CONSIDÉRANT QUE l'article 4, alinéa 1, paragraphe 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) habilite les Municipalités à réglementer en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Baie-Trinité tenue le 13 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Proulx

D'ADOPTER le règlement d'amendement numéro 2022-04 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de Baie-Trinité

Le règlement 2022-04 est en annexe avec ce procès-verbal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-07



11.2. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU QU'il manque un membre sur le comité consultatif en urbanisme

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

De nommer M. Yvan Thibeault pour siéger sur le comité consultatif en urbanisme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-08



11.3 APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME DU 3 AOUT 2022



ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) s'est réuni le 3 aout 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 3 aout 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-09 11.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 19 PETIT MAI



ATTENDU QUE le propriétaire du 19, rue Petit mai demande de construire un pavillon de 18.20 m2 au lieu de 15 m2 se qui vas à l'encontre de l'article 6.2.5.2 du règlement 2016-1002

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) recommande d'accepter la dérogation mineure pour le 19, rue Petit-Mai dans son procès-verbal du 3 aout 2022;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas un préjudice sérieux au requérant et que celle-ci ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 19, rue Petit-Mai à Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

12.1. La présente est pour vous aviser que le siège #3 au conseil municipal est vacant

13.PÉRIODE DE QUESTIONS;

Madame Yolaine Lefrançois :

Elle repose la question qu'elle avait posée lors de la dernière séance du conseil étant donné l'absence du maire et qu'elle n'avait pas eue de réponse : Pourquoi vous avez vendu le terrain du 22, route 138, que j'avais fait don à la municipalité?

Monsieur Roger Beaudin :

Qui gère les employés de la municipalité?
Quand va-t-il y avoir de l'asphalte sur la rue Bilodeau?
Avez-vous approché les promoteurs de l'église et du presbytère pour acquérir la parcelle de terrain près du centre des naufrages où le module de jeux était?
Pourquoi le compteur de vitesse est-il aux ilets, ce n'est pas sa place?
Avez-vous un plan pour notre village pour un parc de mini maison?
Et avez-vous des idées de développement pour les rues déboisées, mais non utilisées?

Monsieur Jean-François Desroches :

Si vous acquérez la halte routière qui fera la sécurité pour ne pas avoir d'accidents et d'autres situations du genre?
Les fleurs c'est très beau, mais pourquoi après une grosse averse de pluie la veille les employés municipaux les arrosent en utilisant la nacelle?



Madame Madeleine Dumas :

Une mini maison est-ce habitable à l'année?

2022-08-10

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

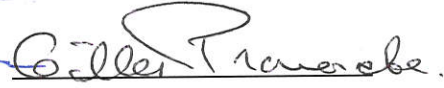


IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Proulx

DE lever l'assemblée, il est 19h49



Étienne Baillargeon
Maire



Gilles Provencher
Directeur général et Secrétaire Trésorier